



ONG : Organisations Non Grata

Par [Ahmed Bensaada](#)

Mondialisation.ca, 07 juin 2016

ahmedbensaada.com

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Services de renseignements](#)

Analyses: [Le «Printemps arabe»](#)

Depuis le succès retentissant des révolutions colorées qui ont balayé, dans les années 2000, plusieurs pays d'Europe de l'Est ou les ex-Républiques soviétiques, les missions politiques de nombreuses ONG (Organisations Non Gouvernementales) ont été mises en évidence [1]. Sous les fallacieux prétextes de l'exportation de la démocratie, des droits de l'Homme et de la liberté d'expression, ces organisations – qui sont en essence des OG (organisations gouvernementales) – travaillent selon des agendas concoctés par les stratèges de la politique étrangère de pays Occidentaux. Dans ce domaine, la palme revient très certainement aux États-Unis, pays qui a élevé la pratique en art absolu, difficilement égalable. En effet, le pays de l'oncle Sam s'est doté d'une panoplie d'entités politico-caritatives spécialisées dans la déstabilisation non-violente de pays considérés comme « non-amicaux » ou « non-vassaux ». Ces organismes bénéficient d'un encadrement politique de choix, de moyens matériels colossaux en plus d'un financement régulier et conséquent. Méthodiquement actualisées, les techniques utilisées sont redoutablement efficaces surtout lorsqu'elles ciblent des pays autocratiquement gouvernés ou en prise avec de sérieux problèmes socioéconomiques [2].

Les organismes étasuniens d'« exportation » de la démocratie les plus emblématiques sont l'USAID (United States Agency for International Development), la NED (National Endowment for Democracy), l'IRI (International Republican Institute), le NDI (National Democratic Institute for International Affairs), Freedom House et l'OSI (Open Society Institute). Excepté le dernier, tous ces organismes sont principalement financés par le gouvernement américain. L'OSI, quant à lui, fait partie de la Fondation Soros, du nom de son fondateur George Soros, le milliardaire américain, illustre spéculateur financier. Inutile de préciser que Soros et sa fondation travaillent de concert avec le département d'État américain pour la « promotion de la démocratie ».



Et le tableau de chasse est éloquent : Serbie (2000), Géorgie (2003), Ukraine (2004), Kirghizstan (2005) [3] et Liban (2005) [4]. Malgré quelques échecs cuisants – Venezuela (2007) et Iran (2009) – le succès a été de nouveau au rendez-vous avec ce qui a été improprement nommé « printemps » arabe (2011). L'implication des organismes américains

d'« exportation » de la démocratie a été clairement démontrée dans les révoltes qui ont secoué les pays arabes « printanisés » - Tunisie et Égypte - et ceux où une guerre civile fait encore rage à l'heure actuelle - Libye, Syrie et Yémen [5].

La relative efficacité avec laquelle ces déstabilisations sont réalisées et leur apparente spontanéité témoignent du rôle de cheval de Troie de ces « ONG » épaulées par un réseau d'activistes autochtones adéquatement formés par le biais d'offices spécialisées [6].

Afin de se prémunir contre l'effet néfaste de ces bouleversements, de nombreux pays ont interdit ces organisations sur leur sol, à titre prophylactique ou curatif.

Ainsi, le 8 février 2012, soit quasiment une année après la chute du président Moubarak, les journaux du monde entier reprenaient une nouvelle en provenance du Caire : « *Égypte : la justice accuse des ONG d'activités « politiques » illégales* » [7]. On pouvait y lire : « *Ces tensions font suite à des perquisitions dans 17 locaux d'ONG égyptiennes et internationales le 29 décembre dernier. Parmi elles, figurent les organisations américaines National Democratic Institute (NDI), International Republican Institute (IRI) et Freedom House* ».

ONG perquisitionnées au Caire (Euronews, le 29 décembre 2011)

Quarante-trois employés égyptiens et étrangers d'ONG présentes en Égypte ont été accusés d'avoir reçu des financements étrangers illégaux et de s'être ingérés dans les affaires politiques du pays. Parmi eux, figure Sam LaHood, responsable de la section Égypte de l'International Republican Institute (IRI) et fils du ministre américain des Transports Ray LaHood [8].

Depuis 2014, les ONG travaillant en Égypte ont l'obligation de s'enregistrer auprès des autorités sans quoi, elles risquent la saisie de leurs biens ou des poursuites judiciaires. D'autre part, les autorités doivent également approuver tout financement venant de l'étranger [9].

Outre l'Égypte, certains pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) se sont dotés de lois interdisant ou renforçant le contrôle des ONG sur leurs sols.

La Russie, qui n'a pas été épargnée par des tentatives de révolutions colorées, a légiféré dans ce sens. En 2012, le président russe Vladimir Poutine a signé une loi qualifiant les ONG recevant des fonds étrangers « d'agents de l'étranger » [10]. L'USAID a été tout particulièrement ciblée : elle a été interdite par Moscou le premier octobre 2012 pour « *ingérence dans la vie politique russe* » [11].

USAID en Russie

La liste des ONG « indésirables » en Russie s'est allongée en 2015. Parmi elles, on peut citer la NED, le NDI, l'IRI, Freedom House et l'OSI de Soros [12].

La journaliste Julia Famularo s'est posé la question à savoir si les autorités russes et chinoises collaborent dans le domaine de la lutte contre les ONG « toxiques ». Toujours est-il que la Commission chinoise de sécurité nationale (NSC) a commencé à enquêter officiellement sur le sujet dès 2014 [13]. Finalement, tout comme la Russie, la Chine a récemment légiféré sur la question. À partir du premier janvier 2017, les ONG étrangères

seront contraintes à s'enregistrer auprès du Ministère de la sécurité publique et permettre à la police de scruter leurs activités et leurs finances. Le New York Times relève que les organisations telles que la NED et l'OSI sont particulièrement visées par la nouvelle réglementation [14]. Il est clair que les manifestations qui ont secoué Hong Kong en 2014, baptisés « révolution des parapluies », ne sont pas étrangères au durcissement de la loi chinoise sur les activités des ONG. En effet, il a été montré que la NED, Freedom House et le NDI étaient largement impliqués dans les événements [15].

La Chine légifère contre les ONG étrangères

De son côté, l'Inde a aussi sorti ses griffes contre les ONG étrangères. En 2015, le gouvernement du premier ministre Narendra Modi a annulé les licences de pas moins de 9000 d'entre elles et a considérablement restreint le financement provenant de donateurs étrangers [16].

[Inde : le gouvernement s'en prend aux ONG](#) par [france24](#). *Le gouvernement ferme 9000 ONG étrangères.*

Quant au Brésil, il devrait se méfier : les manifestations contre la présidente Dilma Rousseff et sa destitution ont des airs de « révolution colorée » tel qu'expliqué par la spécialiste des questions latino-américaines et brésiliennes, Micheline Ladouceur [17].

Il n'y a pas que la Russie qui a eu maille à partir avec l'USAID. Notons qu'une résolution des pays de l'ALBA (Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América) demandant l'expulsion immédiate de l'USAID des pays membres de l'alliance a été signée en juin 2012. Les signataires étaient la Bolivie, Cuba, l'Équateur, la Dominique, le Nicaragua et le Venezuela [18].



Les pays de l'ALBA

Parmi les pays arabes, les Émirats arabes unis (EAU) ont procédé, en 2012, à la fermeture des bureaux de plusieurs ONG étrangères dont le NDI [19]. En janvier 2016, le député jordanien Zakaria Al-Cheikh a demandé à la chambre basse du Parlement de Jordanie de mettre fin aux activités de ce même organisme arguant qu'il « *constitue un danger pour la sécurité nationale* » [20].

Le député jordanien Zakaria Al-Cheikh: Le NDI est un danger pour la sécurité publique arabe (31 janvier 2016)

(Mon livre « Arabesque Américaine » est cité vers la 10e minute)

النائب د. زكريا الشيخ : المعهد الديمقراطي الأمريكي خطر على الأمن القومي العربي

Il va sans dire que le bilan sanglant et catastrophique du funeste « printemps » arabe aura certainement pour conséquence le serrement de l'étau contre les ONG « toxiques », qui ne sont en réalité ni « non-gouvernementales » ni caritatives. Elles passeront alors du statut spécieux d'« Organisations Non Gouvernementales » à celui salutaire d'« Organisations Non Grata ».

Ahmed Bensaada

Références

1. G. Sussman et S. Krader, « Template Revolutions : Marketing U.S. Regime Change in Eastern Europe », Westminster Papers in Communication and Culture, University of Westminster, London, vol. 5, n° 3, 2008, p. 91-112, <https://www.westminster.ac.uk/file/7561/download?token=CYB8Szpq>
2. Ahmed Bensaada, « Arabesque\$: Enquête sur le rôle des États-Unis dans les révoltes arabes », Éditions Investig'Action, Bruxelles, 2015, chap. 2
3. Ibid., chap. 1
4. Ahmed Bensaada, « Liban 2005-2015 : d'une révolution colorée à l'autre », Afrique Asie, Octobre 2015, pp. 50-58, http://www.ahmedbensaada.com/index.php?option=com_content&view=article&id=323:liban-2005-2015-dune-l-revolution-r-coloree-a-une-autre&catid=46:qprintemps-arabeq&Itemid=119
5. Ahmed Bensaada, « Arabesque\$: Enquête sur le rôle des États-Unis dans les révoltes arabes », Op. Cit., chap. 5 et 6
6. Ibid., chap. 1 et 3
7. AFP, « Egypte: la justice accuse des ONG d'activités « politiques » illégales », Le Point.fr, 8 février 2012, http://www.lepoint.fr/monde/egypte-la-justice-accuse-des-ong-d-activites-politiques-illegales-08-02-2012-1428827_24.php
8. AFP, « Égypte : début du procès de membres d'ONG égyptiennes et étrangères », L'Express, 26 février 2012, http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/egypte-debut-du-proces-de-membres-d-ong-egyptiennes-et-etrangeres_1086667.html
9. France 24, « Le pouvoir égyptien renforce son contrôle sur les ONG », 10 novembre 2014, <http://www.france24.com/fr/2014110-focus-egypte-ong-contrrole-enregistrement-liberte-sissi-freres-muslimans-lutte-terrorisme>
10. AFP, « Russie : les ONG « agents de l'étranger » selon une loi signée par Vladimir Poutine », Le Huffington Post, 21 juillet

- 2012, http://www.huffingtonpost.fr/2012/07/21/russie-les-ong-agents-de-etranger-loi-vladimir-poutine_n_1691436.html
11. AFP, « USAID interdite en Russie », La Presse, 19 septembre 2012, <http://www.lapresse.ca/international/europe/201209/19/01-4575522-usaid-interdite-en-russie.php>
 12. RIA Novosti, « Soros and MacArthur Foundations among 12 NGOs in “patriotic stop list” », Meduza, 8 juillet 2015, <https://meduza.io/en/news/2015/07/08/soros-and-macarthur-foundations-among-12-ngos-in-patriotic-stop-list>
 13. Julia Famularo, « The China-Russia NGO Crackdown », The Diplomat, 23 février 2015, <http://thediplomat.com/2015/02/the-china-russia-ngo-crackdown/>
 14. Edward Wong, « Clampdown in China Restricts 7,000 Foreign Organizations », The New York Times, 28 avril 2016, http://www.nytimes.com/2016/04/29/world/asia/china-foreign-ngo-law.html?_r=1
 15. Ahmed Bensaada, « Hong Kong : un virus sous le parapluie », Reporters, 14 octobre 2014, http://www.ahmedbensaada.com/index.php?option=com_content&view=article&id=294:hong-kong-un-virus-sous-le-parapluie&catid=46:qprintemps-arabeq&Itemid=119
 16. Pierre Cochez, « Bras de fer entre le gouvernement indien et les ONG », La Croix, 7 juillet 2015, <http://www.la-croix.com/Monde/Bras-de-fer-entre-le-gouvernement-indien-et-les-ONG-2015-05-07-1310076>
 17. Micheline Ladouceur, « « Révolution de couleur » à la brésilienne. Qui a peur de Dilma ? », Mondialisation.ca, 19 mars 2016, <http://www.mondialisation.ca/revolution-de-couleur-a-la-bresilienne-qui-a-peur-de-dilma/5514116>
 18. ALBA-TCP, « ALBA Expels USAID from Member Countries », Venezuela Analysis, 22 juin 2012, <http://venezuelanalysis.com/news/7069>
 19. Samir Salama, « German, US institutes in UAE closed », Gulf News, 5 avril 2012, <http://gulfnews.com/news/uae/government/german-us-institutes-in-uae-closed-1.1004603>
 20. Ammon News, « Le député Al-Cheikh : le NDI représente un danger pour la sécurité nationale », 31 janvier 2016, <http://www.ammonnews.net/article.aspx?articleno=257727>

Cet article a été publié par:



Juin 2016 – pp. 60-61

et par

7 juin 2016 – pp. 12-13

(Cliquez sur les logos pour lire les articles dans le format des publications)

La source originale de cet article est ahmedbensaada.com
Copyright © Ahmed Bensaada, ahmedbensaada.com, 2016

Articles Par : [Ahmed Bensaada](#)

A propos :

Ahmed Bensaada est docteur en physique, enseignant, auteur et essayiste. Il est l'auteur de "Arabesque américaine : le rôle des États-Unis dans les révoltes de la rue arabe" (2011), premier livre publié sur le "printemps" arabe . Il est aussi coauteur de "La face cachée des révolutions arabes" (2012) et "Le développement économique de l'Algérie: expériences et perspectives" (2011). Ahmed Bensaada est aussi auteur de nombreux ouvrages pédagogiques pour l'enseignement des sciences. Il est lauréat, entre autres, du prix du Premier Ministre du Canada pour l'excellence dans l'enseignement. Contact: www.ahmedbensaada.com

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca